

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



18 décembre 2025

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à charger le Collège de déposer un budget 2026

déposée par M. Fabian MAINGAIN et Mme Farida TAHAR

DÉVELOPPEMENTS

Depuis plus de 17 mois, la Région de Bruxelles-Capitale traverse le blocage politique le plus long de son histoire et cela impacte toutes ses entités dont la Commission communautaire française. Malgré de multiples tentatives, les négociations en vue de constituer un Gouvernement régional et les Collèges communautaires se sont enlisées dans des affrontements personnels, des postures partisans et des stratégies d'appareil, empêchant toute avancée réelle vers un accord. Les récents événements, marqués par des ruptures successives, des déclarations contradictoires et une absence manifeste de volonté de compromis, confirment que les partis engagés dans les discussions ne parviennent plus à assumer leur responsabilité première : gouverner dans l'intérêt des Bruxellois.

Alors que la Région fait face à une urgence budgétaire sans précédent, l'impasse politique empêche l'adoption dans les délais d'un budget 2026 crédible, équilibré et conforme aux exigences du Code des finances publiques. Chaque semaine de blocage affaiblit davantage la capacité de Bruxelles à répondre à ses obligations, à honorer ses engagements financiers et à engager les réformes indispensables au redressement de ses finances. La situation actuelle n'est plus seulement une crise politique : elle devient un risque direct pour la stabilité institutionnelle et financière de la Région.

Face à ces échecs répétés, depuis plusieurs mois, il est nécessaire de remettre la démocratie parlementaire au cœur du fonctionnement institutionnel bruxellois. Il appartient au Collège d'assurer la continuité du service public en présentant au Parlement un budget crédible ou, à défaut, une demande d'autorisation d'appliquer des douzièmes provisoires, comme l'y autorise la législation. Au regard de la crise financière de la Région, et du fait que les douzièmes provisoires continuent de creuser le déficit budgétaire de la Région mettant en danger la pérennité de son financement, il est vital de voir la Commission communautaire française être dotée d'un budget 2026.

La présente résolution vise à autoriser le Collège à déposer sans délai un projet de budget 2026 construit sur la base du budget 2024 conformément aux dispositions du Code des finances publiques, afin de garantir la continuité de l'action publique et de permettre aux services administratifs d'opérer dans un cadre légal sécurisé.

Il s'agit d'une démarche de responsabilité, indispensable pour éviter que l'impasse politique ne plonge Bruxelles dans une crise budgétaire encore plus profonde.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

visant à charger le Collège de déposer un budget 2026

Vu le blocage politique le plus long de l'histoire de la Région de Bruxelles-Capitale, empêchant depuis plusieurs mois la formation d'un Gouvernement régional et des Collèges communautaires (Commission communautaire française, Vlaamse Gemeenschapscommissie et Commission communautaire commune);

Vu les multiples tentatives de négociations menées sans succès entre les partis pressentis pour constituer une majorité, et l'impasse persistante qui en résulte;

Vu l'urgence budgétaire particulièrement grave à laquelle la Région est confrontée, nécessitant l'adoption rapide d'un budget 2026 crédible, transparent et conforme aux exigences du Code des finances publiques;

Vu la nécessité, dans l'intérêt des Bruxellois, d'assurer la continuité institutionnelle et la stabilité financière, à défaut d'un exécutif francophone bruxellois en mesure d'assumer cette responsabilité dans les délais requis;

Vu la base légale prévue par le décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à

la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française;

Considérant que le régime des douzièmes provisoires prévu par la législation permet de garantir la continuité administrative et budgétaire en l'absence d'un budget adopté mais que ceux-ci ne permettent pas à la Commission communautaire française de faire face aux exigences budgétaires et continue d'aggraver le déficit;

L'Assemblée de la Commission communautaire française demande au Collège de la Commission communautaire française :

De déposer sans délai un projet de budget 2026 construit sur la base du budget 2024 conformément aux dispositions du Code des finances publiques, afin de garantir la continuité de l'action publique et de permettre aux services administratifs d'opérer dans un cadre légal sécurisé.

Fabian MAINGAIN
Farida TAHAR

